



→ PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION

INDUSTRIE ET NUCLÉAIRE

NIVEAU 1		NIVEAU 2		
Secteur rayonnements d'origine artificielle	Secteur rayonnements d'origine naturelle	Sources scellées	Sources scellées et non scellées	Activités conduites au sein d'une Installation Nucléaire de Base (INB)
<p>Sources radioactives scellées et générateurs X ne nécessitant pas de zone contrôlée : analyseur de métaux dont plomb à fluorescence X, enceinte à rayons X à convoyeur ou non, détecteur de fumées, chromatographe en phase gazeuse, ...</p> 	<p>Radon d'origine géologique</p>  <p>Exposition à bord d'aéronefs ou d'engins spatiaux</p> 	<p>Sources radioactives scellées, générateurs électriques de rayonnements ionisants, accélérateurs de particules nécessitant des contrôles ou des zones d'opération.</p> <p>Quelques exemples : radiologie industrielle, accélérateurs de particules, gammadensimètres-humidimètres, jauges de niveau, de densité</p> 	<p>Quelques exemples : laboratoires de recherche utilisant des sources radioactives non scellées, présence de substances radioactives d'origine naturelle</p> 	<p>Quelques exemples : Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE), réacteur nucléaire embarqué, cycles amont et aval du combustible (CEA, ORANO, ANDRA, NAVAL Group, ...)</p> 
FORMATIONS INITIALES				
<p>Module théorique et appliqué secteur « Rayonnements d'origine artificielle »</p> <p>3,5 jours - Réf. RP/A115</p>	<p>Module théorique et appliqué secteur « Rayonnements d'origine naturelle »</p> <p>3,5 jours - Réf. RP/A116</p>	<p>Module théorique commun</p> <p>3 jours - Réf. RP/A120</p> <p>+</p> <p>Module appliqué secteur industrie</p> <p>Option : sources scellées</p> <p>6 jours - Réf. RP/A122</p>	<p>Module théorique commun</p> <p>3 jours - Réf. RP/A120</p> <p>+</p> <p>Module appliqué secteur industrie</p> <p>Options : sources scellées et non scellées</p> <p>10 jours - Réf. RP/A126</p>	<p>Module théorique commun</p> <p>3 jours - Réf. RP/A120</p> <p>+</p> <p>Module appliqué secteur industrie</p> <p>Options : sources scellées et non scellées</p> <p>10 jours - Réf. RP/A126</p> <p>+</p> <p>Module appliqué secteur industrie</p> <p>Option : nucléaire</p> <p>2 jours - Réf. RP/A128</p>
RENOUVELLEMENTS : 5 ANS				
<p>Renouvellement secteur « Rayonnements d'origine artificielle »</p> <p>2 jours - Réf. RP/A165</p>	<p>Renouvellement secteur « Rayonnements d'origine naturelle »</p> <p>2 jours - Réf. RP/A166</p>	<p>Renouvellement secteur industrie</p> <p>Option : sources scellées</p> <p>3 jours - Réf. RP/A172</p>	<p>Renouvellement secteur industrie</p> <p>Option : sources non scellées</p> <p>3,5 jours - Réf. RP/A174</p>	<p>Renouvellement secteur industrie</p> <p>Options : sources scellées et non scellées</p> <p>4 jours - Réf. RP/A176</p> <p>+</p> <p>Renouvellement secteur industrie</p> <p>Option : nucléaire</p> <p>1 jour - Réf. RP/A178</p>



MÉDICAL - DENTAIRE - VÉTÉINAIRE

NIVEAU 1	NIVEAU 2	
Secteur rayonnements d'origine artificielle	Sources scellées	Sources scellées et non scellées
<p>Générateurs électriques de rayons X ne nécessitant pas de zone contrôlée</p> <p><u>Quelques exemples :</u></p> <p>Radiologie dentaire, mammographie, ostéodensitométrie</p> 	<p>Sources radioactives scellées, générateurs électriques de rayonnements ionisants, accélérateurs de particules nécessitant des zones contrôlées ou des zones d'opération.</p> <p><u>Quelques exemples :</u></p> <p>radiologie conventionnelle, scanographie, radiologie interventionnelle, radiothérapie, curiethérapie</p> 	<p>Médecine nucléaire, activités de recherche médicale ou biomédicale utilisant des sources radioactives sous forme non scellée</p> 
FORMATIONS INITIALES		
<p>Modules théorique et appliqué secteur « rayonnements d'origine artificielle »</p> <p>3,5 jours - Réf. RP/A115</p>	<p>Module théorique commun</p> <p>3 jours - Réf. RP/A120</p> <p>+</p> <p>Module appliqué secteur médical</p> <p>Option : sources scellées</p> <p>6 jours - Réf. RP/A121</p>	<p>Module théorique commun</p> <p>3 jours - Réf. RP/A120</p> <p>+</p> <p>Module appliqué secteur médical</p> <p>Options : sources scellées et non scellées</p> <p>10 jours - Réf. RP/A125</p>
RENOUVELLEMENTS : 5 ANS		
<p>Renouvellement secteur « Rayonnements d'origine artificielle »</p> <p>2 jours - Réf. RP/A165</p>	<p>Renouvellement secteur médical</p> <p>Option : sources scellées</p> <p>3 jours - Réf. RP/A171</p>	<p>Renouvellement secteur médical</p> <p>Options : sources scellées et non scellées</p> <p>4 jours - Réf. RP/A175</p>

FORMATION PCR RENFORCÉE

Formation initiale PCR renforcée **5 jours - Réf. RP/A129**

Renouvellement formation PCR renforcée **2 jours - Réf. RP/A179**

- Vous rencontrez des difficultés à choisir la formation qui vous convient, appelez nos équipes
- Vous voulez changer d'option, des formations passerelles existent : nous consulter
- La formation renforcée est obligatoire pour les conseillers en radioprotection désignés pour un tiers (Organismes Compétents en Radioprotection)
- Possibilité de réaliser un test d'autopositionnement gratuit afin de vérifier les pré-requis concernant les notions mathématiques, physique-chimie et biologie (RP/K001)
- Ces formations PCR peuvent être dispensées en intra entreprise, dans nos ou vos locaux (sous conditions de respect de certaines exigences)